



**PIGNY**

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mai : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 18/10/2024

ID : 018-211801790-20241012-2024\_38-DE



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

##### Délibération n° 2024-038

L'an deux mil vingt-quatre, le douze octobre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : 04 octobre 2024

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGÉ, Xavier BERNARD, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET

#### ABSENTS EXCUSES :

Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Céline HENG et Nathalie RIOU qui donne pouvoir à Jonathan MAILET

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Modification du tableau des effectifs avec suppression de postes

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial avant délibération.

Compte tenu de :

- La nomination suite à concours au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe d'un agent au 01/08/2024
- La mutation d'un agent au grade de rédacteur au 15/09/2024
- La nomination d'un agent au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe au 01/10/2024

Vu l'avis favorable du Comité Sociale Technique en date du 7 Octobre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, à compter du 01/11/2024, **DE SUPPRIMER** :

- un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17.50/35<sup>ème</sup>)
- un poste de rédacteur à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)
- un poste de secrétaire général de mairie (adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe)
- un cadre d'emploi de rédacteur à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)

devenus sans objet,

**Et ARRETE** le nouveau tableau des effectifs de la commune comme suit :

## TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE PIGNY

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif PP 2ème classe	C	1	1	22/35ème
Rédacteur PP 1ère classe	B	1	1	
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	C	6	6	1 à 30/35ème, 1 28/35ème et 1 à 20/35ème
<b>Filière sociale</b>				
Agent spécialisé écoles maternelles principal 1ère CI	C	1	1	1 à 32/35ème

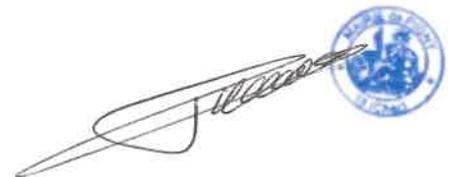
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,




P. PARFAIT



P. RICHARD

Certifié exécutoire le :

Reçu en Préfecture le :

Publié sur site <https://pigny.fr> le :